

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 19/06/2026 - B2026/005948 - 2005 B 00674 - 482 763 919 - SCOP AAMD
SERVICES

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 8 RUE MADELEINDE BRES		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 8 2 7 6 3 9 1 9 0 0 0 3 2		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le : 31122025						
		N-1 : 31122024						
		Bru 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
	Fonds commercial	AH	15 000	AI	11 625	3 375	4 875	
	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	AJ	23 000	AK		23 000	23 000	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	16 758	AU	15 296	1 462	3 431	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW				
	Participations	CS		CT				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD	10	BE		10	10	
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	3 645	BI		3 645	3 671	
	TOTAL (II)		BJ	58 413	BK	26 921	31 492	34 987
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO			
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT		BU			
CREANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	49 170	BY	2 225	46 945	52 228
		Autres créances (3)	BZ	3 113	CA		3 113	6 992
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	69 845	CG		69 845	105 426	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 200	CI		2 200	2 423	
	TOTAL (III)	CJ	124 328	CK	2 225	122 103	167 068	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	182 741	1A	29 146	153 595	202 055	
Renvois : (1) Dont droit au bail. 23 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	3 645	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété. * Immobilisations		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SARL AAMD SERVICES SCOP**
 Adresse **8 RUE MADELEINDE BRES** **66330 CABESTANY**

du **01012025**
 au **31122025**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑤)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	(15 045)
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	11 301
Nom et qualité du signataire M. GABILLON JEROME GERANT		A CABESTANY....., le 26/03/2025 Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Désignation de l'entreprise SARL AAMD SERVICES SCOP				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 4 250)	DA	4 250	4 250	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	9 755	9 210	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	62 328	60 451	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(22 756)	3 631	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	53 577	77 542	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	14 173	12 673	
	TOTAL (III)	DR	14 173	12 673	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	7 622	9 378	
	Instruments financiers à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 814	9 080	
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 837	90 497	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 571	1 118	
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		1 767
TOTAL (IV)	EC	85 845	111 840		
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	153 595	202 055	
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	85 845	111 840	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	469 742	FH		FI	469 742	523 546
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	469 742	FK		FL	469 742	523 546
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	1 678	419
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	519	1 457
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	471 940	525 421
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	118 984	125 270
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 162	6 970
	Salaires et traitements *					FY	304 059	313 551
	Cotisations sociales (10)					FZ	37 479	33 526
	DOTATIONS D'EXPLOITATION $\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobili-} \\ \text{-sations} \end{array} \right. \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements* (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array}$					GA	3 661	3 651
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	233
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GD	1 500	2 209
	Autres charges (12)					GI		
						GE	24 283	17 644
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	496 360	503 672
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(24 420)	21 749
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	26	
Total des produits financiers (V)						GP	26	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		3
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	26	
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	26	3
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		(3)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(24 420)	21 746

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SARL AAMD SERVICES SCOP			Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 664	576
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH		16 996
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 664	(16 420)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		1 695
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	473 630	525 998
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	496 386	522 366
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(22 756)	3 631
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	12 634	13 062
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	22 128	17 259
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				1 664
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL AAMD SERVICES SCOP										Néant ☐				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		2		3				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	38 000	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	3 792	KW		KX					
	Matériel de transport *				KY	6 913	KZ		LA					
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 861	LC		LD	192				
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	16 566	LO		LP	192			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés					1P	10	1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	3 671	1U		1V					
TOTAL IV					LQ	3 681	LR		LS					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							ØG	58 247	ØH		ØJ	192		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						1		3		4				
						par virement de poste à poste		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	38 000	LW				
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML			
	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	3 792	MO				
	Matériel de transport			IV		MP		MQ	6 913	MR				
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	6 052	MU				
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes					NC		ND		NE				
	TOTAL III					IY		NG		NH	16 758			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7			
Autres participations					IO		ØX		ØY					
Autres titres immobilisés					II		2B		2C	10				
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	26	2F	3 645				
TOTAL IV					I3		NJ	26	NK	3 655				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							I4		ØK	26	ØL	58 413	ØM	

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP										Néant ☐	
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE	10 125	RF	1 500	RI		RJ	11 625		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK	10 125	RM	1 500	RN		RO	11 625		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 792	QE		QF		QG	3 792		
	Matériel de transport	QH	5 309	QI	1 383	QJ		QK	6 691		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 034	QM	778	QN		QO	4 812		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	13 135	QV	2 161	QW		QX	15 296		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	23 260	ØP	3 661	ØQ		ØR	26 921		

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *					
Montant net au début de l'exercice		Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations			SP		SR

Désignation de l'entreprise : **SARL AAMD SERVICES SCOP**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	4A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	3 645	UV	3 645	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 769		2 769						
	Autres créances clients	UX	46 402		46 402						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	38		38						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 894		1 894					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	1 036		1 036						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	146		146						
	Charges constatées d'avance	VS	2 200		2 200						
	TOTAUX		VT	58 128	VU	58 128	VV				
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
		VF	1 036								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7 622		7 622						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	11 814		11 814						
Personnel et comptes rattachés		8C	43 816		43 816						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 813		13 813						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 976		5 976						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 232		1 232						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 571		1 571						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	85 845	VZ	85 845						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	6 825	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8 430	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB	
	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	5 292		
	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	533		
	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	1 500	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités		WJ	386	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XW	1 886
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						XY	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7		
Réintégrations particulières et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						YI	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						Y3	
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						Y7	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						Y8	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I						WR	7 711	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WS	22 756
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WT	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WU	
	Régime des sociétés mères et des filiales *						WV	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WH	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						WP	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						WW	
	Majoration d'amortissement *						XB	
	France Rurales Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC		
	Entreprises nouvelles 44 sexes		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)				Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
					Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exception-tunelliste simulateur de conduite	YH		
Crédence déduite par le report en arrière de déficit		ZI						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YE		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YG						
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0	
						XO	15 045	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise SARL AAMD SERVICES SCOP		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	15 045	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	15 045	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	24 197	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
ENGAGEMENT RETRAITE	8X	1 500	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	1 500	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP										Néant ☐	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB	545				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 631			ZD	1 877				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF	1 209				
	TOTAL I	ØF	3 631			ZG					
					(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	3 631				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				70 445	YQ	Exercice N :		Exercice N-1 :		
							54 656		67 290		
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
	- Sous-traitance					YT					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				22 393	XQ	32 664		34 494		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	23 653		23 185		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	17 958		12 571		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	44 709		55 020		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	118 984		125 270		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS					QZ	6 162		6 970		
IMPOTS ET TAXES	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	6 162		6 970		
						YY	35 156		37 241		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YZ	17 381		20 879		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					ØB	301 866				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *					ØS					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ZK			%		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZR					
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)					RG					
	- Si oui, indiquer 1, sinon 0					RH					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social JQ										
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social JR										
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS										
	Revenu brut social (si le montant est positif) JT										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Néant ☐

Désignation de l'entreprise : **SARL AAMD SERVICES SCOP**

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	CEtétat 2059A-Détail...	26			26
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
	Plus-value	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					
59					
60					
61					
62					
63					
64					
65					
66					
67					
68					
69					
70					
71					
72					
73					
74					
75					
76					
77					
78					
79					
80					
81					
82					
83					
84					
85					
86					
87					
88					
89					
90					
91					
92					
93					
94					
95					
96					
97					
98					
99					
100					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values				Plus-value taxable à 19% (1)
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			
				19%	15% ou 12,80%	0%	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	26					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexée)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (2))
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (3))
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)
(B)
(C)
(Vente par lots)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☐

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : **SARL AAMD SERVICES SCOP**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,80 % ☒	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐ *	

- ☒ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter cnl. ⑥ = ② + ③ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL AAMD SERVICES SCOP**

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP		Durée en nombre de mois 12		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP			
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	469 742		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
TOTAL 1	OX	469 742		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	519		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OT			
TOTAL 2	OM	519		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON	38 342		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	45 615		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	33		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	24 283		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3	OJ	108 273		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	361 989	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	361 989		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	GX	469 742
Chiffre d'affaires de référence CVAE	EY			
Effectifs au sens de la CVAE	HX			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 48276391900032

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AAMD SERVICES SCOP

ADRESSE (voie) 8 RUE MADELEINDE BRES

AGE D'OR SERVICES PERPIGNAN

CODE POSTAL

66330

VILLE

CABESTANY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	10
Totalisation	P5	11

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	82
Totalisation	P6	85

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille ROMERO Prénom(s) FLORENCE
Nom d'usage PIERRE % de détention 49,41 Nb de parts ou actions 42
Naissance : Date 01071968 N° département 57 Commune ALGRANGE Pays FRANCE
Adresse : N° 74 Voie BIS AV DE LA GRANDE BRETAG
Code postal 66240 Commune ST ESTEVE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille GABILLON Prénom(s) JEROME
Nom d'usage % de détention 34,12 Nb de parts ou actions 29
Naissance : Date 29031966 N° département 99 Commune MONTREAL Pays CANADA
Adresse : N° 43 Voie ROUTE DE LOURDES
Code postal 64160 Commune ST LAURENT BRETAGNE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 48276391900032

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AAMD SERVICES SCOP

ADRESSE (voie) 8 RUE MADELEINDE BRES

AGE D'OR SERVICES PERPIGNAN

CODE POSTAL

66330

VILLE

CABESTANY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.
haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

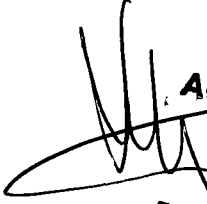
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en

Etats financiers au 31/12/2025

Etats Fiscaux

« Certifié conforme à l'original »
Fait à Cabestany, le 19 juin 2026


AGE D'OR SERVICES
SCOP AAMD SERVICES
8, rue Madeleine Bras
66330 CABESTANY
Tél. 04 68 63 29 43
Entreprise Indépendante Franchisée
SIRET 482 763 019 - APE 8810 A

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2026)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012025 et clos le 31122025		Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL AAMD SERVICES SCOP			
SIRET 48276391900032			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
8 RUE MADELEINDE BRES AGE D'OR SERVICES PERPIGNAN MEDIPOL 66330 CABESTANY			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Services domestiques	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 15 045	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	
		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	
		Zone de restructuration de la défense art. 44 tendecies ☐	
		Autres dispositifs ☐	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐			
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Base d'imposition		Chiffre d'affaires	
Taux d'imposition			
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice n°2065-SD)			
Base d'imposition		Taux d'imposition	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : \$ Nom et adresse du conseil :			
SOCOREGE 3 rue de Manyagues 66100 PERPIGNAN Tél : 04 68 66 23 28			
Identité du déclarant : Tél :			
Date : 26032025 Lieu : CABESTANY			
Qualité et nom du signataire : GERANT			
Signature : M GABILLON JEROME			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2026)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SARL AAMD SERVICES SCOP
31122025

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
		(e)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(f)	
		(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
		total (a à h)	
7. Montant des revenus répartis			

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
PIERRE FLORENCE 74 BIS AV DE LA GRANDE BRETAG 66240 ST ESTEVE FRANCE	42	2025	31 747				
GABILLON JEROME 43 ROUTE DE LOURDES 64160 ST LAURENT BRETAGNE FRANCE	29	2025	12 415				
ANDREI CELINE VILLA ESTEL 74 AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER 66000 PERPIGNAN FRANCE	4	2025	13 356				
AINOUSSI BOUCHRA 10 RUE DE L'ARMISTICE 66000 PERPIGNAN FRANCE	1	2025	4 742				
ZEBIDI NADIA 7 SQUARE DES CHARENTES DOMAINE DES EAUX VIVES 66000 PERPIGNAN FRANCE	1	2025	7 581				
SAVIGNOL ADELINE 8 RUE MADELEINE BRES 66330 CABESTANY FRANCE	1	2025	21 526				
BOURTIN SANDRINE 14 VIA BACCHUS PROLONGEE 66330 CABESTANY FRANCE	1	2025	10 175				
ROGHI ARNAUD 19 RUE DES PEUPLIERS 66200 CORNEILLA DEL VERCOL FRANCE	1	2025	13 724				
BEAUFRERE CHARLOTTE 10 IMPASSE DES GLAIEULS 66000 PERPIGNAN FRANCE	1	2025	9 699				
SASTRE ELODIE 2 RUE DU MACABEAU RESIDENCE LA FIGARASSE 66140 CANET EN ROUSSILLON FRANCE	1	2025	11 449				
SOCODEN 37 RUE JEAN CLAIRE 75017 PARIS FRANCE	3	2025					

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL AAMD SERVICES SCOP**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

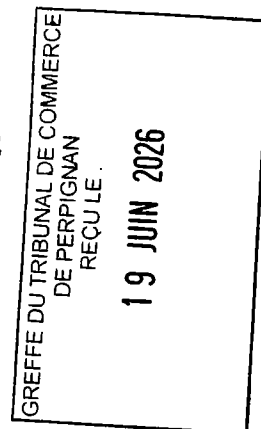
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

« SCOP AAMD SERVICES »
Société Coopérative Ouvrière de Production à Responsabilité Limitée à Capital Variable
Capital à ce jour de 4 250 €
SIEGE SOCIAL : 8 rue Madeleine Brès – 66330 CABESTANY

R.C.S. PERPIGNAN 482 763 919
RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



Mesdames, Messieurs

Nous nous réunissons en Assemblée Générale afin que, conformément aux statuts et à la loi, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et pour que votre gérant puisse vous rendre compte de l'activité de la société pendant ledit exercice.

Nous vous précisons que les comptes de notre Société soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Ces documents ont été établis et sont présentés dans le respect du principe de prudence. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

- SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2025 l'activité de la Société a été la suivante :

- COMPTES ET RESULTATS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice, notre chiffre d'affaires s'est élevé à 469 742 € contre 523 546 € pour l'exercice précédent correspondant à une production vendue de services.

Les frais de personnel totalisent 304 059 € et 37 479 € de cotisations sociales contre 313 551 € et 33 526 € de cotisations sociales pour l'exercice précédent, les autres achats et charges externes s'élèvent à 118 984 € contre 125 270 € pour l'exercice précédent.

Le total de nos charges d'exploitation s'élève à 496 360 € contre 503 672 € pour l'exercice précédent et le résultat d'exploitation affiche un déficit de 24 420 € contre un bénéfice de 21 749 € pour l'an passé.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de 24 420 €, contre un résultat financier excédentaire de 21 746 € lors de l'exercice précédent, ainsi que d'un résultat exceptionnel de 1 664 €, le résultat comptable de l'exercice se traduit par un déficit de 22 756 €, à comparer avec un bénéfice de 3 631 € pour l'exercice précédent.

- RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUEES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons Qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividende pour les trois exercices précédents.

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à la somme de **22 756 €** en totalité au compte Report à Nouveau et les **3 631 €** du résultat positif de 2024 en réserve.

Après cette affectation, les différents postes seront arrêtés comme suit :

Réserve Légale inchangée : 9 755 €

Autres Réserves : 62 328 €

Report à Nouveau : -22 756 €

Le total des capitaux propres s'élève désormais en 2025 à 53 577 € contre 77 542 € en 2024.

- EVENEMENTS IMPORTANT SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

-Redressement URSSAF

-Redevances : -audit externe HAD

-mise en conformité : RGPD

Suivi Qualité

- ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2025, nous avons réussi, à diminuer nos charges mais pas assez afin de dégager un résultat d'exploitation positif.

Notre résultat est déficitaire.

Notre secteur d'activité est de plus en plus concurrentiel (concurrence notamment sur le secteur du portage de repas) et le marché subit une vraie crise avec pour conséquence une baisse de clients et une baisse de consommation.

- PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre ambition est de poursuivre le développement de nouveaux marchés, en particulier le Portage de Repas, tout en renforçant l'activité d'accompagnement au sein de l'agence.

Nous soulignons également les résultats remarquables obtenus lors de l'audit HAS, avec l'obtention d'un QualiScore A. Cette performance sera largement mise en avant auprès de l'ensemble de nos partenaires actuels ainsi qu'auprès de l'ensemble des prescripteurs du secteur médico-social.

- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

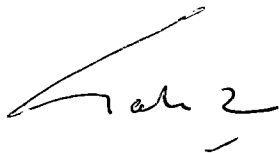
Au cours de l'exercice écoulé, notre société a engagé des actions de recherche et de développement, notamment à travers la création d'un site dédié au Portage de Repas ainsi que des démarches de référencement spécifique destinées à renforcer la visibilité et l'attractivité de cette offre.

- PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE OU PRISE DE CONTROLE.

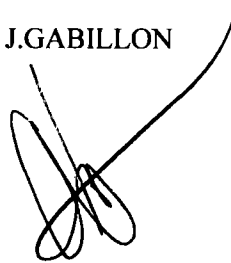
Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a procédé à aucune prise de participation significative ni à aucune prise de contrôle de filiale.

La gérance.

F.ROMERO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Romero', with a long horizontal stroke extending to the left.

J.GABILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Gabillon', with a large, stylized loop and a long horizontal stroke extending to the right.

«SCOP AAMD SERVICES »
Société Coopérative Ouvrière de Production à Responsabilité Limitée à Capital Variable
Siège social : 8, rue Madeleine BRES, MEDIPOLE, 66330 CABESTANY
R.C.S. PERPIGNAN : 482 763 919

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 16 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six et le seize juin, à 12 heures 30, les associés de la société « SCOP AAMD SERVICES », Société Coopérative Ouvrière de Production à Responsabilité Limitée au capital de quatre mille deux cents cinquante euros (4 250 €), divisé en quatre-vingt cinq (85) parts sociales de cinquante euros (50 €) chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Les associés présents ou représentés possédant **82 parts sur 85**, représentant **10 associés sur 11**, soit **10 voix sur 11**, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Monsieur GABILLON, représentant la gérance, confirme que la majorité en voix s'entend en nombre de personnes.

Associés présents :

Mme AINOUSI Bouchra	50 €	représentant	1 part
Mme ANDREI ROUSSEL Céline	200 €	représentant	4 parts
Mme BEAUFRERE Charlotte	50 €	représentant	1 part
Mme BOURTIN Sandrine	50 €	représentant	1 part
Mr GABILLON Jérôme	1450 €	représentant	29 parts
Mr ROGHI Arnaud	50 €	représentant	1 part
Mme ROMERO Florence	2100 €	représentant	42 parts
Mme SALVIGNOL Adeline	50 €	représentant	1 part
Mme SASTRE Elodie	50 €	représentant	1 part
Mme ZEBIDI Nadia	50 €	représentant	1 part

Le Président rappelle que les documents suivants ont été communiqués aux associés quinze jours avant l'assemblée :

- rapport de gestion de la gérance,
- comptes annuels,
- texte des résolutions soumises au vote.

L'Assemblée lui en donne acte.

AS AG 1
ES AN SB NZ A.B FR

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes
2. Affectation de la perte
3. Valeur de remboursement des parts sociales
4. Perte de la qualité d'associé
5. Délai de remboursement des parts des associés sortants
6. Augmentation du capital
7. Répartition du capital
8. Examen de trois candidatures
9. Situation de SOCODEN au capital social

PREMIÈRE RÉOLUTION – Approbation des comptes

Après lecture du rapport de gestion, du rapport de révision coopérative et examen des comptes de l'exercice 2025, l'Assemblée Générale approuve les comptes et donne quitus au gérant.

Cette résolution est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – Affectation de la perte

L'Assemblée, après avoir constaté une perte de **22 756 €**, décide d'affecter celle-ci au compte **report à nouveau**, lequel sera débiteur à due concurrence.

En vertu de l'article 243 bis du CGI, il n'a pas été versé des intérêts aux parts sociales, sur les 3 derniers exercices (2022-2023-2024)

Cette résolution est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION – Valeur de Remboursement des parts sociales

L'assemblée, compte tenu de la résolution qui précède, décide de fixer à 33.24€, la valeur de remboursement de la part des associés qui ont démissionné au cours de l'exercice, en référence aux articles 19.1 et 40 des statuts.

Cette résolution est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

ES A SB NZ A.B B 2 FR

QUATRIEME RÉSOLUTION – Perte de la qualité d’associé

L’Assemblée prend acte de la perte de la qualité d’associé au cours de l’exercice 2025 des personnes suivantes :

Nom	Adresse	Parts	Montant à rembourser
BERTIN CATHERINE	PERPIGNAN	1	33.24
CLAISSE CORINNE	PORT VENDRES	1	33.24
MARIN ANNE	ALENYA	1	33.24
MEVLUPISHVILI INNA	PERPIGNAN	1	33.24
VIVANT PASCAL	ST CYPRIEN	22	731.28

Soit **26 parts** pour un montant total de **864.24 €**.

Cette résolution est mise aux voix et est adoptée à l’unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION – Délai de Remboursement des parts des associés sortants

Compte tenu de l’article 19.5 des statuts, l’assemblée générale des associés prend la décision de rembourser le capital des associés sortants en date du 15 septembre de l’année suivante de la sortie.

Cette résolution est mise aux voix et est adoptée à l’unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION – Augmentation du capital

Deux nouvelles associées ont souscrit au capital de la société, compte tenu de l’article 15.1 des statuts et après réception des candidatures suivantes :

Nom	Adresse complète	Parts	Montant	Date de réception de candidature
BEAUFRERE CHARLOTTE	10, impasse des Glaïeuls 66000 PERPIGNAN	1	50	14/08/2025
SASTRE ELODIE	2, rue du Macabeu 66000 CANET	1	50	17/09/2025

AS

3

ESMY SB NZ A-B Mr FR

Aussi, deux associés ont souscrit des parts complémentaires,

Nom	Adresse	Parts	Montant
ROMERO FLORENCE	PERPIGNAN	6	300
GABILLON JEROME	ST LAURENT BRETAGNE	18	900

L'assemblée des associés prend acte de l'augmentation du capital de 26 **parts** pour un montant total de **1 300 €**.

Cette résolution est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉSOLUTION – Répartition du capital

En conséquence générale constate qu'à la clôture de l'exercice, le capital s'élève à 4250 € avec la répartition suivante :

2025		Capital Détenu au 31/12/2025		
		Parts	Capital en €	
AINOUSSI	BOUCHRA	1	50	salariée
ANDREI	CELINE	4	200	salariée
BEAUFREIRE	CHARLOTTE	1	50	salariée
BOURTIN	SANDRINE	1	50	salariée
GABILLON	JEROME	29	1450	salarié
ROGHI	ARNAUD	1	50	salarié
ROMERO	FLORENCE	42	2100	salariée
SALVIGNOL	ADELINE	1	50	salariée
SASTRE	ELODIE	1	50	salariée
SOCODEN		3	150	extérieur
ZEBIDI	NADIA	1	50	salariée
TOTAL		85	4250 €	

Cette résolution est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

AS 4
ES MS SB NZ AB M FR

HUITIEME RÉOLUTION – Examen de trois candidatures

L'Assemblée, après examen, décide d'admettre les candidats suivants, chacun pour **1 part** :

- LOZACMEUR Dominique – 35 avenue de la Libération, 66280 Saleilles
- CARBONELL Marie-Christine – 13 quai de Genève, 66000 Perpignan
- HUMBERT Helena – 6 bis impasse Pep Ventura, 66250 St Laurent de la Salanque

Cette résolution est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RÉOLUTION - Situation de SOCODEN au capital social

L'Assemblée Générale constate que **SOCODEN** demeure associé de la coopérative à hauteur de **3 parts sociales**, soit **150 €**.

Conformément aux observations de la réviseure, l'Assemblée décide de faire perdre la qualité d'associé de cet associé.

Les modalités de remboursement de Socoden seront traitées lors de l'AGOA des comptes 2026.

Cette résolution est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à **13 h 30**.

Un procès-verbal est dressé et signé par la gérance et les associés présents.



The block contains several handwritten signatures in black ink. On the left, there is a signature that appears to be 'BOUCHER' with a date '20' written below it. In the center, there is a large, stylized signature. To the right, there is another large, stylized signature. Below the 'BOUCHER' signature, there is a signature that looks like 'L. Bouché'. At the bottom center, there is a signature that looks like 'L. Bouché'. To the right of this, there is a signature that looks like 'L. Bouché'. At the bottom right, there is a signature that looks like 'L. Bouché'.